

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Rouillard

<https://www.cadre21.org/membres/84db6b0925b3d94997ff17a6>

Date d'obtention : 2020-11-12 20:57:17



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je dois commencer par évaluer si la situation touche l'école ou a des répercussions dans le milieu scolaire. Si non, je réfère les personnes au service de police et je demeure à l'affût du bien être de l'élève.

Si la situation touche l'école ou a des répercussions dans l'école, je commence par rencontrer la personne signalante ou la victime si cette dernière est celle qui signale. Je commence par la rassurer et lui mentionner qu'elle a bien fait de venir me voir. Je lui reflète qu'il n'est jamais facile de parler et je souligne son courage. Ensuite, j'évalue à l'aide de la grille d'évaluation de l'incident afin d'évaluer comment tout ça a commencé, la nature de l'incident, son étendue et évaluer s'il s'agit d'un geste impulsif ou malveillant. Tout au long du processus, je demeure rassurante en bienveillante et je respecte les questions afin de ne pas nuire au dossier. Si les photos se retrouvent sur le cellulaire de la victime, je lui demande de le mettre en mode avion, de le fermer et je le scelle dans le sac de saisie et y inscrit les informations en lui expliquant que les policiers pourront lui remettre en temps et lieu. Je répète les mêmes étapes avec les témoins de la situation.

S'il s'agit d'un acte impulsif non malveillant, je rencontre l'instigateur et je remplis la grille d'évaluation de l'incident. Je demeure dans la bienveillance et le non-jugement. Si la photo se retrouve toujours sur son cellulaire, je le confisque aussi (mode avion, fermé) et je remplis aussi les informations sur le sac de saisie. Je contacte le service de police afin qu'une rencontre sexto ait lieu. De plus, je me réfère aux règles internes de mon école.

S'il s'agit d'un acte malveillant, je rencontre l'investigateur et je saisie son cellulaire (sac de saisie, mode avion, fermé). Je contacte aussitôt le service de police afin qu'il soit rencontré et que le service décide de la marche à suivre. Lorsque le dossier est pris en charge par le service de police, ils ne peuvent me demander de poursuivre des rencontres dans ce dossier.

Je contacte les parents des jeunes impliqués dans la situation (victime, témoins, investigateur) afin de les informer de la situation et de la démarche sexto. J'en informe également ma direction.

En aucun cas, je regarde les images concernées.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que la situation doit toucher l'école. Il faut aussi prendre le temps de bien suivre les étapes afin de rapidement faire cesser la diffusion des images, d'offrir un soutien et du support à la victime et aux témoins et de permettre au processus judiciaire (s'il y a lieu) d'être efficace. Je retiens que même si l'image n'est pas une image autoexploitation sexuelle, il faut quand même remplir la grille d'évaluation de l'incident. Ce n'est pas parce qu'il ne s'agit pas d'autoexploitation qu'il n'y a rien à faire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, la grille d'évaluation de l'incident est l'étape la plus délicate. Il demeure que l'autoexploitation touche une partie de l'intimité de l'élève. Plusieurs sentiments peuvent être ressentis par l'élève victime et même témoin ou investigateur (sans malveillance) : Anxiété, peur du jugement, honte, peine, colère, etc. Il faut vraiment faire preuve de bienveillance dans le ton de voix adopté et dans notre attitude lorsque nous posons les questions de la grille, tout en respectant l'ordre et le libellé des questions. Il peut être difficile pour les jeunes de raconter l'incident. Il faut prendre le temps et s'assurer d'être dans un local où nous ne serons pas interrompus et où la confidentialité est gardée. Bref, mettre en place une intervention humaine.